



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2020-063

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2020

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques

- 87-2020-06-15-001 - Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique (son numéro interne 2020 est le n° 000093) 15 juin 2020 (5 pages) Page 3
- 87-2020-06-03-002 - Procuration sous seing privé de la trésorerie de Châlus-Dournazac pour sa mandataire spéciale et générale, Mme Josette REDON (son numéro interne 2020 est le n° 000094) 3 juin 2020 (1 page) Page 9
- 87-2020-06-09-002 - Procuration sous seing privé de la Trésorerie de Limoges Municipale pour ses mandataires spéciaux et généraux Madame Corinne Voisin et Monsieur Baptiste DUFAU (son numéro interne 2020 est le n° 000097) 9 juin 2020 (2 pages) Page 11
- 87-2020-06-04-017 - Procuration sous seing privé de la trésorerie d'EYMOUTIERS pour sa mandataire spéciale et générale, Madame LAPOUGE Stéphanie (son numéro interne 2020 est le n° 000096) 4 juin 2020 (1 page) Page 14
- 87-2020-06-04-016 - Procuration sous seing privé de la trésorerie d'EYMOUTIERS pour sa mandataire spéciale et générale, Madame PEYRATOUT Christine (son numéro interne 2020 est le n° 000095) 4 juin 2020 (1 page) Page 16

Préfecture de la Haute-Vienne

- 87-2020-06-04-018 - Arrêté modificatif de l'arrêté du 3 juin 2020 portant institution des commissions de propagande pour le second tour de scrutin des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020. (1 page) Page 18
- 87-2020-06-03-003 - Arrêté portant institution des commissions de propagande pour le second tour de scrutin des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020. (2 pages) Page 20

Direction Départementale des Finances Publiques

87-2020-06-15-001

Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

(son numéro interne 2020 est le n° 000093)

*Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique
(son numéro interne 2020 est le n° 000093)*

15 juin 2020



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 15 juin 2020.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination, promotion, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques, relatif à la nomination de Mme Véronique GABELLE, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et du département de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 mars 2020 fixant au 23 mars 2020, la date d'installation de Mme Véronique GABELLE, administratrice générale des finances publiques, dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne;



Décide :

Article 1^{er} : La délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division secteur public local :

- M. Franck CAZENAVE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division secteur public local , avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division,

- Mme Agnès BESANCON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division secteur public local, pour les actes relatifs à la gestion du secteur des collectivités locales et responsable du Service d'appui au Réseau (S.A.R.)

- M. Jean-Luc FANTON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division SPL (secteur public local) , pour les actes relatifs à la gestion du secteur de la fiscalité directe locale.

1.1. *Service Collectivités et Établissements Publics Locaux (CEPL)*

- Mme Marie-Agnès CLAVAUD, inspectrice des finances publiques, responsable du service CEPL, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, à l'exception des décisions d'apurement sur comptes de gestion, saisines de contrôle de légalité, dénonciations de gestion de fait et mise en débet des comptables du Trésor et des régisseurs.

1.2. Transformations du réseau

- Mme Marie-Agnès CLAVAUD, inspectrice des finances publiques, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de pièces liées aux expertises financières et restructurations des collectivités.

1.3. *Service d'appui au Réseau (S.A.R.)*

- Mme Sylvie DONGAY, inspectrice des finances publiques, fiabilisation des états de l'actif, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

- Mme Évelyne VENNAT, inspectrice des finances publiques, chargée de mission, référente Hélios pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

1.4. *Inventaire et appui Hélios*

- Mme Évelyne VENNAT, inspectrice des finances publiques, chargée de mission, référente Hélios pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

1.5. *Analyses financières*

- M. Karim EL HARZI, inspecteur des finances publiques, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de pièces liées aux expertises et études financières.

1.6. *Dématérialisation et moyens de paiement*

- Mme Agnès BESANCON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, correspondante dématérialisation et moyens modernes de paiement pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

1.7. *Fiscalité directe locale*

- M. Jean-Jacques SKAPSKI, inspecteur des finances publiques, pour les actes relatifs à la gestion du secteur de la fiscalité directe locale, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de pièces liées aux expertises et études fiscales et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc FANTON.

2. Pour la division État :

- M. Philippe CHEYRON, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division État, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par la division ainsi que les chèques sur le Trésor,

- M. Jean COQUILLAUD, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, adjoint au responsable de la division, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par la division, ainsi que les chèques sur le Trésor.

2.1. *Le contrôle et le règlement de la dépense et le service facturier (SFACT)*

- Mme Carole FAURE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service « *contrôle et règlement de la dépense* » et responsable du service facturier, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,

- Mme Emmanuelle TOURTE, inspectrice des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole FAURE, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,

- Mme Laurence DUFOUR, contrôleur principale des finances publiques, Mme Sylvie BLANCHETON, contrôleur des finances publiques et M. Philippe RODES, contrôleur des finances publiques, pour les opérations de dépenses et de comptabilité en mode SFACT,

- Mme Catherine FAYE, contrôleur principale des finances publiques, M. Philippe RODES, contrôleur des finances publiques et Mme Viviane KASEK, contrôleur des finances publiques, Mme Catherine CALVET, agente administrative principale des finances publiques, pour les opérations de dépenses et de comptabilité en mode classique,

- Mme Marie-Pierre DEMAISON, contrôleur des finances publiques, pour le suivi des immobilisations en cours.

2.2. *Le service liaison-rémunérations*

- M. Alain DEVERS, inspecteur des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, y compris la validation des ordres d'exécution des paiements,

- Mme Isabelle DUPUY, contrôleur principale des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEVERS, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, y compris la validation des ordres d'exécution des paiements,

- Mme Marie-Christine PUIVIF, contrôleur des finances publiques, et M. Philippe PENIGOT, contrôleur des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEVERS et de Mme Isabelle DUPUY, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, y compris de la validation des ordres d'exécution des paiements.

2.3. *Le centre de gestion des retraites*

- M. Jean COQUILLAUD, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du service par intérim, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,

- Mme Corinne DORCET, inspectrice des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean COQUILLAUD pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.

2.3.1. Courriers de gestion administrative courante des pensionnés :

Mme Emmanuelle PECH, contrôleur principale des finances publiques, Mme Mireille BERNARD, contrôleur des finances publiques, Mme Sandrine MARSAC, contrôleur des finances publiques, responsables d'unité de gestion, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean COQUILLAUD et de Mme Corinne DORCET, pour tous les actes suivants :

- actes de mise en paiement des pensions civiles et militaires de retraite, des pensions militaires d'invalidité, des retraites du combattant, des légions d'honneur et des médailles militaires / décision d'assujettissement ou de non-assujettissement aux précomptes de cotisations sociales / accords ou rejets des compléments de retraite réglementairement assujettis au revenu fiscal de référence / relance de demande d'avis d'imposition pour contrôle ressources / bordereau d'envoi / demandes de renseignement aux mairies / demande de renseignement aux banques / demandes de RIB ou de déclaration préalable lors de la 1^{ère} liquidation / relance de demande d'attestation CAF pour contrôles / envoi de dossier de pension de réversion / renvoi pour attribution / lettres d'accompagnement et de justification de titre de perception / demande d'autorisation de cumul de pensions.

2.3.2. Actes de gestion comptable des pensionnés :

M. Pascal MANDON, contrôleur principal des finances publiques et Mme Arlette BEYRAND, contrôleur principale des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean COQUILLAUD et de Mme Corinne DORCET, pour tous les actes suivants :

- validation des ordres d'exécution des paiements échéances et hors échéances / signature des ordres de paiement / mainlevée sur oppositions / accusés réception d'avis à tiers détenteur / accusés réception de mise en paiement de pension alimentaire / accusés réception de mise en paiement de saisie des rémunérations / lettres d'information des oppositions formulées à l'encontre des débiteurs / renvois pour attribution / bordereaux d'envoi.

2.4. L'autorité de certification des fonds européens

- Mme Nathalie MONNERIE, inspectrice des finances publiques, responsable du service,
- M. Philippe RODES, contrôleur des finances publiques, pour tous les actes relatifs à la gestion courante de la cellule de gestion des fonds européens, à l'exclusion des appels de fonds et de tous documents valant certification des opérations.

2.5. Le service comptabilité et autres opérations de l'État

- Mme Stanislava BOSSOUTROT, inspectrice des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, la signature des habilitations BDF/CCP AD, des chèques sur le Trésor, ainsi qu'à la comptabilité patrimoniale de l'État,
- Mme Joëlle GAVINET, contrôleur principale des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stanislava BOSSOUTROT, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service ainsi qu'à la comptabilité patrimoniale de l'État,
- Mme Nathalie DUPUYTRENT, contrôleur principale des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stanislava BOSSOUTROT, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,
- M. Axel DE MOHRENSCHILDT, contrôleur des finances publiques, pour tous les actes relatifs à la comptabilité patrimoniale de l'État,
- M. Yves LATHIERE et Mme Pascale BONNET, contrôleurs principaux des finances publiques, en cas

d'absence ou d'empêchement de Mme Stanislava BOSSOUTROT, pour les actes du secteur « dépôts de fonds ».

- Mme Évelyne CHOPINAUD, agente administrative principale des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP, caissière titulaire, pour la signature des quittances, déclarations de recettes délivrées en caisse et bons de transport établis par les prestataires transporteurs de fonds,

- M. Nicolas COULON, agent administratif des finances publiques, Mme Joëlle CREPIN, agente administrative principale des finances publiques, M. Axel DE MOHRENSCHILDT, contrôleur des finances publiques, M. Julien DEVAUTOUR, agent administratif principal des finances publiques, Mme Maryse LAUDOUBE, agente administrative principale des finances publiques, Mme Marine LEYSSENNE, agente administrative des finances publiques, Mme Marie-Claude LABAT, agente administrative principale des finances publiques,

caissiers suppléants, pour la signature des quittances, déclarations de recettes délivrées en caisse et bons de transport établis par les prestataires transporteurs de fonds.

3. Pour la division Domaine :

- Mme Josette SAUVIAT, inspectrice principale des finances publiques, responsable du service, pour les actes relatifs à la gestion du service local du domaine (SLD) et du pôle d'évaluation domaniale (PED) et de la politique immobilière de l'État.

Service local du domaine (SLD)

- M. Gilles-Olivier EVANS, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer tous documents courants et bordereaux d'envois relevant de la mission de gestion domaniale et de la politique immobilière de l'État.

- Mme Patricia LARATTE, contrôlease principale des finances publiques, et M. Serge BLANC, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer tout document courant ou bordereau d'envoi en matière de gestion domaniale

Pôle d'évaluation domaniale (PED)

- M. Philippe GOUTORBE, inspecteur des finances publiques,
- M. Stéphane LABROUSSE, inspecteur des finances publiques,
- Mme Nadine LEBRAUD, inspectrice des finances publiques,
- M. Vincent MARTAGEIX, inspecteur des finances publiques,
- Mme Murielle RICHEFORT, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer tous documents courants et bordereaux d'envoi relevant de leur mission, hors avis d'évaluation

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE

Direction Départementale des Finances Publiques

87-2020-06-03-002

Procuration sous seing privé de la trésorerie de Châlus-Dournazac pour sa mandataire spéciale et générale, Mme Josette REDON

*Procuration sous seing privé de la trésorerie de Châlus-Dournazac pour sa mandataire spéciale
et générale, Mme Josette REDON*

(son numéro interne 2020 est le n° 000094)

(son numéro interne 2020 est le n° 000094)

3 juin 2020
3 juin 2020

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables des Finances Publiques
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné Arnaud LOUVET agissant en qualité de responsable du centre des Finances publiques de Châlus-Dournazac

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général Mme Josette REDON

.....
demeurant à LES TROIS CERISIERS 87440 LA CHAPELLE MONTBRANDEIX

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, le centre des Finances publiques de Châlus-Dournazac.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du centre des Finances publiques de Châlus-Dournazac

Entendant ainsi transmettre à Mme Josette REDON tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à CHALUS , le trois juin deux mille vingt

- (1) La date en toutes lettres
(2) Faire précéder la signature
Des mots : Bon pour pouvoir

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

Mme Josette REDON

SIGNATURE DU MANDANT (2) :

Arnaud LOUVET

Vu pour accord, le trois juin deux mille vingt

Mme Véronique GABELLE, AGFiP,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Direction Départementale des Finances Publiques

87-2020-06-09-002

Procuration sous seing privé de la Trésorerie de Limoges Municipale pour ses mandataires spéciaux et généraux Madame Corinne Voisin et Monsieur Baptiste DUFAU

*Procuration sous seing privé de la Trésorerie de Limoges Municipale pour ses mandataires
spéciaux et généraux Madame Corinne Voisin et Monsieur Baptiste DUFAU*

(son numéro interne 2020 est le n° 000097)

9 juin 2020

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables publics
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné **Dominique MALEYRIE**, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques
Agissant en qualité de comptable public, responsable intérimaire de la **Trésorerie de Limoges Municipale**.

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général Madame Corinne Voisin, inspecteur divisionnaire des finances publiques, demeurant à 31 rue Montmailler 87000 LIMOGES

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la **Trésorerie de Limoges Municipale**.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives, d'agir en mon nom et de me représenter devant toute juridiction ou tout mandataire judiciaire, de signer en mon nom et sous ma responsabilité l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les avis de mise en recouvrement, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la **Trésorerie de Limoges Municipale**.

Entendant ainsi transmettre à **Madame Corinne VOISIN**,

- tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.
- prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration

Constituer pour son mandataire spécial et général Monsieur Baptiste DUFAU, inspecteur des finances publiques, demeurant à 31 rue Montmailler – 87000 LIMOGES

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie de Limoges Municipale.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives, d'agir en mon nom et de me représenter devant toute juridiction ou tout mandataire judiciaire, de signer en mon nom et sous ma responsabilité l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les avis de mise en recouvrement, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de Limoges Municipale.

Entendant ainsi transmettre à **Monsieur Baptiste DUFAU**,

- tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.
- prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration

Fait à Limoges, le neuf juin deux mille vingt

- (1) La date en toutes lettres
- (2) Faire précéder la signature,
des mots : Bon pour pouvoir

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

Dominique MALEYRIE
SIGNATURE DU MANDANT (2) :

Mme Corinne VOISIN	M. Baptiste DUFAU
--------------------	-------------------

Vu pour accord, le neuf juin deux mille vingt

Mme Véronique GABELLE, AGFiP,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Direction Départementale des Finances Publiques

87-2020-06-04-017

Procuration sous seing privé de la trésorerie d'EYMOUTIERS pour sa mandataire spéciale et générale, Madame LAPOUGE Stéphanie

Procuration sous seing privé de la trésorerie d'EYMOUTIERS pour sa mandataire spéciale et générale, Madame LAPOUGE Stéphanie

(son numéro interne 2020 est le n° 000096)

4 juin 2020
(son numéro interne 2020 est le n° 000096)

4 juin 2020

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables des Finances Publiques
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné GRIVOT Virginie, Trésorier d'EYMOUTIERS.....

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général Madame LAPOUGE Stéphanie.
.....
demeurant à Nedde.....

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie d'EYMOUTIERS
.....

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie d'EYMOUTIERS
.....

Entendant ainsi transmettre à Madame LAPOUGE Stéphanie

Tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à EYMOUTIERS..... , le (1) quatre juin..... Deux mille vingt.

(1) La date en toutes lettres

(2) Faire précéder la signature

Des mots : Bon pour pouvoir

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

Madame LAPOUGE Stéphanie

SIGNATURE DU MANDANT (2) :

Madame Virginie GRIVOT

Vu pour accord, le quatre juin deux mille vingt,

Mme Véronique GABELLE, AGFiP,

Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Direction Départementale des Finances Publiques

87-2020-06-04-016

Procuration sous seing privé de la trésorerie
d'EYMOUTIERS pour sa mandataire spéciale et générale,
Madame PEYRATOUT Christine

*Procuration sous seing privé de la trésorerie d'EYMOUTIERS pour sa mandataire spéciale et
générale, Madame PEYRATOUT Christine*

(son numéro interne 2020 est le n° 000095)

4 juin 2020
(son numéro interne 2020 est le n° 000095)

4 juin 2020

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables des Finances Publiques
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné GRIVOT Virginie, Trésorier d'EYMOUTIERS.....

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général Madame PEYRATOUT
Christine.....
demeurant à Peyrat-le-
Château.....

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie d'EYMOUTIERS

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie d'EYMOUTIERS

Entendant ainsi transmettre Madame PEYRATOUT Christine

Tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à EYMOUTIERS....., le (1) quatre juin..... Deux mille vingt.

(1) La date en toutes lettres

(2) Faire précéder la signature

Des mots : Bon pour pouvoir

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

Madame PEYRATOUT Christine

SIGNATURE DU MANDANT (2) :

Madame Virginie GRIVOT

Vu pour accord, le quatre juin deux mille vingt,

Mme Véronique GABELLE, AGFiP,

Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2020-06-04-018

Arrêté modificatif de l'arrêté du 3 juin 2020 portant institution des commissions de propagande pour le second tour de scrutin des élections municipales et

Arrêté modificatif de l'arrêté du 3 juin 2020 portant institution des commissions de propagande pour le second tour de scrutin des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020.

communautaires du 28 juin 2020.

Article 1 : L'arrêté du 3 juin 2020 est modifié comme suit :

Article 4 : Les candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande devront remettre leurs circulaires et bulletins de vote dans les communes concernées :

- le jeudi 11 juin 2020 au plus tard, à 12h00.

Les circulaires et les bulletins de vote doivent être livrés aux commissions de propagande à plat et non pliés.

Le reste sans changement.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, la sous-préfète des arrondissements de Bellac et Rochechouart, les présidents des commissions de propagande, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Date de signature du document : le 04 juin 2020

Signature : Jérôme DECOURS, secrétaire général, Préfecture de la Haute-Vienne

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2020-06-03-003

Arrêté portant institution des commissions de propagande pour le second tour de scrutin des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020.

*Arrêté portant institution des commissions de propagande pour le second tour de scrutin des
élections municipales et communautaires du 28 juin 2020.*

Article 1^{er} : Il est institué dans les communes de plus de 2500 habitants du département de la Haute-Vienne concernées par le second tour de scrutin des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020, des commissions de propagande ayant la responsabilité de l'envoi des documents électoraux aux électeurs et chargée d'assurer les opérations prescrites par l'article R.34 du code électoral

Article 2 : Ces commissions sont composées comme suit :

COMMISSION 1 : Vendredi 12 juin 2020 matin à partir de 8h30

Limoges - Couzeix - Panazol - Condat-sur-Vienne

Présidente :

- **Titulaire** : Madame Fabienne COURREGES, vice-présidente au tribunal judiciaire de Limoges.
- **Suppléante** : Madame Catherine DAYRE, vice-présidente au tribunal judiciaire de Limoges.

Fonctionnaire désigné par le préfet de la Haute-Vienne

- **Titulaire** : Monsieur Benoît D'ARDAILLON, directeur de la citoyenneté.
- **Suppléante** : Madame Marielle HARAU, chef du bureau des élections et de la réglementation

Représentant désigné par l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande soit la responsable des offres courrier à la Poste :

- **Titulaire** : Monsieur Frédéric ARRAUD, responsable logistique

COMMISSION 1 : Vendredi 12 juin 2020 après-midi à partir de 13h30

Ambazac - Rilhac-Rancon - Le Palais-sur-Vienne

Présidente :

- **Titulaire** : Madame Fabienne COURREGES, vice-présidente au tribunal judiciaire de Limoges.
- **Suppléante** : Madame Catherine DAYRE, vice-présidente au tribunal judiciaire de Limoges.

Fonctionnaire désigné par le préfet de la Haute-Vienne

- **Titulaire** : Madame Marielle HARAU, chef du bureau des élections et de la réglementation
- **Suppléant** : Monsieur Benoît D'ARDAILLON, directeur de la citoyenneté.

Représentant désigné par l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande soit la responsable des offres courrier à la Poste :

- **Titulaire** : Monsieur Claude FRANCOIS, responsable exploitation

COMMISSION 2 : Bellac

Présidente :

- **Titulaire** : Madame Marie-Sophie WAGUETTE, vice-présidente au tribunal judiciaire de Limoges.
- **Suppléante** : Madame Delphine BIRMELE, Juge du contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Limoges.

Fonctionnaire désigné par le préfet de la Haute-Vienne :

- **Titulaire** : Monsieur Jean-Jacques MARQUET, secrétaire général des sous-préfectures de Bellac et de Rochechouart

Représentant désigné par l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande soit la responsable des offres courrier à la Poste :

- **Titulaire** : Monsieur Christophe PAYROT, technicien Data

Article 3 : Ces commissions seront chargées :

1. du contrôle de la conformité :

- des circulaires aux dispositions des articles R.27 et R.29 du code électoral
- des bulletins de vote aux prescriptions des articles R.30 et R.117-4 du code électoral

2. de l'envoi des documents électoraux aux électeurs conformément aux dispositions de l'article R.34 du code électoral. A ce titre, elles devront :

- faire procéder au libellé du matériel d'envoi aux électeurs ;
- adresser, au plus tard, le **mercredi 24 juin 2020**, les circulaires et bulletins de vote à tous les électeurs ;
- adresser, au plus tard, dans chaque mairie, à la même date que celle indiquée ci-dessus, les bulletins de vote de chaque liste en nombre égal au moins à celui des électeurs inscrits.

Article 4: Les candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande devront remettre leurs circulaires et bulletins de vote dans les communes concernées :

- **le jeudi 12 mars 2020 au plus tard, à 12h00.**

Les circulaires et les bulletins de vote doivent être livrés aux commissions de propagande à plat et non pliés.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ; la sous-préfète des arrondissements de Bellac et Rochechouart, les présidents des commissions de propagande, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Date de signature du document : le 03 juin 2020

Signature : Jérôme DECOURS, secrétaire général, Préfecture de la Haute-Vienne